

ISOFLEX NBU 15

Version 1.2

Date de révision 17.06.2015

Date d'impression 18.06.2015

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : ISOFLEX NBU 15

No d'article : 004026

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Graisse

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KLÜBER LUBRICATION MÜNCHEN
Geisenhausenerstrasse 7
D-81379 München
Deutschland
Tel: +49 (0) 897876-0
Fax: +49 (0) 897876-333

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : mcm@klueber.com
Material Compliance Management

Contact national : Klüber Lubrication France S.A.S.
Z.I. des Auréats, 10 à 16 Allée Ducretet
26014 Valence Cedex
France
+33-4-75448426
Fax: +33-4-75449336
KLF.contact@fr.klueber.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

0033 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

ISOFLEX NBU 15

Version 1.2

Date de révision 17.06.2015

Date d'impression 18.06.2015

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage supplémentaire:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient: benzotriazole N-alkylé Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Huile minérale.
huile synthétique hydrocarbonée
huile ester
savon complexe de baryum

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated + 7- methylpentadecane; tetra-1-decen, dimer, trimer, hydrogenated	68037-01-4 1000172-11-1		Asp. Tox. 1; H304	>= 10 - < 20
benzénamine, N- phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1 270-128-1	R52/53	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistents, requérir une assistance médicale.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.

ISOFLEX NBU 15

Version 1.2

Date de révision 17.06.2015

Date d'impression 18.06.2015

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Amener la victime à l'air libre.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):
Oxydes de carbone
Oxydes de métaux
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
En cas de risque d'inhalation de poussières et/ou de fumées, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).
Éviter l'inhalation de la poussière.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

ISOFLEX NBU 15

Version 1.2

Date de révision 17.06.2015

Date d'impression 18.06.2015

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

ISOFLEX NBU 15

Version 1.2

Date de révision 17.06.2015

Date d'impression 18.06.2015

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Filtre de type P
- Protection des mains : Porter des gants de protection.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.
En cas de contact par projection:

: Caoutchouc nitrile
Indice de protection Classe 1
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Mesures d'hygiène : Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.
- Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Forme : pâte
- Couleur : beige
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : non applicable
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Point d'éclair : non applicable

ISOFLEX NBU 15

Version 1.2

Date de révision 17.06.2015

Date d'impression 18.06.2015

Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible Substances combustibles
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: < 0,001 hPa, 20 °C
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,99 gcm ³ , 20 °C
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Point de sublimation	: non applicable
Masse volumique apparente	: non applicable

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Pas de matières à signaler spécialement.

10.6 Produits de décomposition dangereux

ISOFLEX NBU 15

Version 1.2

Date de révision 17.06.2015

Date d'impression 18.06.2015

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par inhalation : Ces informations ne sont pas disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Ces informations ne sont pas disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Donnée non disponible

Cancérogénicité : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

Tératogénicité : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée : Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration : Ces informations ne sont pas disponibles.

Information supplémentaire : L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

Composants:

Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated + 7-methylpentadecane; tetra-1-decen, dimer, trimer, hydrogenated :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5.000 mg/kg, rat

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 402, La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau, OCDE ligne directrice 404, BPL: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux, OCDE ligne directrice 405, BPL: oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Test de Maximalisation (GPMT), cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE ligne directrice 406, BPL: oui

Mutagenicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Test de Ames, Résultat: négatif, Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli, BPL: oui

ISOFLEX NBU 15

Version 1.2

Date de révision 17.06.2015

Date d'impression 18.06.2015

- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
- Toxicité par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène :

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 5.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 2.000 mg/kg, rat, OCDE ligne directrice 402
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : lapin, Résultat: Pas d'irritation de la peau, Classification: Pas d'irritation de la peau
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : lapin, Résultat: Pas d'irritation des yeux, Classification: Pas d'irritation des yeux
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : cochon d'Inde, Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., Classification: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau., OCDE ligne directrice 406

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Donnée non disponible
- Toxicité pour les algues : Donnée non disponible
- Toxicité pour les bactéries : Donnée non disponible

Composants:

Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated + 7-methylpentadecane; tetra-1-decen, dimer, trimer, hydrogenated :

- Toxicité pour les poissons : CL50: > 1.000 mg/l, 96 h, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, OCDE ligne directrice 203, BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: > 1.000 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), Immobilisation, OCDE Ligne directrice 202, BPL: oui
- Toxicité pour les algues : CE50: > 1.000 mg/l, 72 h, Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce), Inhibition de la croissance, OCDE Ligne directrice 201, BPL: oui
- Toxicité pour les bactéries : CE50: > 1.000 mg/l, 3 h, Bactérie, Inhibition de la respiration, OECD 209, BPL: oui

ISOFLEX NBU 15

Version 1.2

Date de révision 17.06.2015

Date d'impression 18.06.2015

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 125 mg/l, 21 jr, Daphnia magna (Grande daphnie)

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène :

Toxicité pour les poissons : CL50: > 100 mg/l, 96 h, Danio rerio (poisson zèbre), OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50: 51 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie), Immobilisation, OECD 202 T1

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Donnée non disponible

Élimination physico-chimique : Donnée non disponible

Composants:

Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated + 7-methylpentadecane; tetra-1-decen, dimer, trimer, hydrogenated :

Biodégradabilité : Biodégradation primaire, Résultat: Difficilement biodégradable., boue activée, OCDE Ligne directrice 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Composants:

Dec-1-ene, homopolymer, hydrogenated + 7-methylpentadecane; tetra-1-decen, dimer, trimer, hydrogenated :

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): > 10

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène :

Bioaccumulation : En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Donnée non disponible

Répartition entre les compartiments : Donnée non disponible

ISOFLEX NBU 15

Version 1.2

Date de révision 17.06.2015

Date d'impression 18.06.2015

environnementaux

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

Dec-1-ene, homopolymère, hydrogéné + 7-méthylpentadécane; tétra-1-décène, dimère, trimère, hydrogéné :

Evaluation : Substance PBT non classée, Substance VPVB non classée

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Pas d'information écologique disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

: Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Emballages contaminés : Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

ISOFLEX NBU 15

Version 1.2

Date de révision 17.06.2015

Date d'impression 18.06.2015

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC

Not available

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- | | | |
|---|---|--|
| REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59). | : | Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57). |
| Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) | : | 96/82/EC Mise à jour: non applicable |
| Maladies Professionnelles (R-461-3, France) | : | 36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.
15: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés, et sulfonés.
15 bis: Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés notamment hydroxylés, halogénés, nitrés, nitrosés et sulfonés. |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

ISOFLEX NBU 15

Version 1.2

Date de révision 17.06.2015

Date d'impression 18.06.2015

Ces informations ne sont pas disponibles.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

La présente fiche de données de sécurité s'applique uniquement à des produits contenus dans des emballages et portant des étiquetages d'origine de la société KLÜBER LUBRICATION. Les informations qu'elle contient sont soumises au droit de propriété intellectuelle et ne peuvent être reproduites ou modifiées sans le consentement écrit explicite de la société KLÜBER LUBRICATION. Toute transmission de ce document est uniquement autorisée dans l'étendue prévue par la loi. Une diffusion plus large, en particulier une diffusion publique de nos fiches de données de sécurité (par exemple, sous forme de téléchargement sur Internet) n'est pas autorisée sans notre consentement écrit explicite. Conformément aux prescriptions légales, la société KLÜBER LUBRICATION met à la disposition de ses clients des fiches de données de sécurité modifiées. Il relève de la responsabilité du client de transmettre des fiches de données de sécurité et d'éventuelles modifications qui y ont été apportées à ses propres clients, collaborateurs et autres utilisateurs du produit, la transmission s'effectuant conformément aux prescriptions légales. La société KLÜBER LUBRICATION n'assume aucune garantie pour le caractère actuel des fiches de données de sécurité que des utilisateurs se voient remettre par des tiers. L'ensemble des informations et des instructions contenues dans la fiche de données de sécurité a été établi selon les meilleures connaissances et se base sur les informations existantes qui sont à notre disposition le jour de la publication. Les indications se destinent à décrire le produit en termes de mesures de sécurité nécessaires ; elles ne constituent pas une garantie pour l'existence de caractéristiques ou elles ne garantissent pas le caractère adéquat du produit dans le cas particulier pas plus qu'elles n'établissent pas un rapport de droit contractuel.